

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2309

présenté par

M. Leseul, M. Potier, M. Garot, Mme Jourdan, Mme Battistel, M. Jean-Louis Bricout, M. Juanico,
M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet et Mme Untermaier

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« climatique »,

insérer les mots :

« , la protection de l'environnement et des limites planétaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe Socialistes et apparentés introduit dans la formation scolaire l'étude des limites planétaires qui est une notion particulièrement structurante dans le cadre de la protection de l'environnement et des enjeux climatiques auxquels nous devons faire face.

Le terme de limites planétaires renvoie aux seuils biologiques établis par une équipe internationale de 26 chercheurs, menés par Johan Rockström du Stockholm Resilience Centre et Will Steffen de l'Université nationale australienne. Ces scientifiques ont identifié dès 2009, neuf processus et systèmes régulant la stabilité et la résilience du système terrestre :

- Changement climatique ;
- Érosion de la biodiversité ;
- Perturbation des cycles biogéochimiques de l'azote et du phosphore ;
- Changements d'utilisation des sols ;
- Acidification des océans ;
- Utilisation mondiale de l'eau ;

- Appauvrissement de l'ozone stratosphérique ;
- Augmentation des aérosols dans l'atmosphère ;
- Introduction d'entités nouvelles dans la biosphère.

Inclure la référence aux limites planétaires dans la formation scolaire permettra d'objectiver la question de la protection de l'environnement, de la biodiversité et des écosystèmes tout en renforçant les connaissances scientifiques des élèves sur un ensemble de données physiques et chimiques quantifiables et concrètes.

L'éducation joue un rôle déterminant pour éveiller les consciences et faire changer les comportements. Autant que cela est possible, il faut favoriser l'apprentissage de ces concepts qui répondent à l'objectif « moins de carbone, plus de justice » défendu par le groupe Socialistes et apparentés.